Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 081-218102978-20261026-2026_63-DE

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°63-2026

Nombre de Conseillers	**L'an deux mille vingt six et le vingt-six octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.**
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Date convocation 12/10/2026 Date d'affichage 12/10/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Paul MAJORAL	

OBJET : Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de Sécurité Civile et valorise le volontariat prévoit la désignation, au sein du conseil municipal, d'un correspondant incendie et secours.
Ce correspondant incendie et secours a vocation à être un interlocuteur identifié entre notre commune de le SDIS du Tarn, facilitant les échanges et permettant d'anticiper certains sujets structurants. Il ne se substitue ni au maire dans l'exercice de ses responsabilités, ni au SDIS dans la conduite des opérations de secours.
Dans un contexte d'évolution des risques et de renforcement des attentes en matière de Sécurité Civile, ce correspondant peut en effet constituer un appui direct à notre action au bénéficie de la sécurité de nos administrés.

APRÈS AVOIR VOTÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de nommer Nathalie LACASSAGNE, correspondant INCENDIE ET SECOURS auprès du SDIS et Pierre SOULIÉ en tant que suppléant.

Le Secrétaire,

Paul MAJORAL

MAIRIE DE TERSSAC (TARN)

Le Maire,

Yves CHAPRON